

OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT DE LOTISSEMENTS ET DE ZONES D'ACTIVITÉS

MODULE 1 LA GESTION FINANCIÈRE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

MODULE 2 LA TVA DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

La **FORMATION** prend en compte l'évaluation récente de la doctrine fiscale pour le calcul de la TVA sur marge.



OBJECTIFS

MODULE 1 LA GESTION FINANCIÈRE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

- Assurer le pilotage complet d'une opération et optimiser sa gestion financière et budgétaire
- Définition d'une méthodologie pour assurer et contrôler le suivi pluriannuel
- Cadrer et sécuriser le montage financier de chaque opération
- Maîtriser les techniques comptables (stocks...)

MODULE 2 LA TVA DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Maîtriser l'environnement fiscal des activités immobilières des collectivités locales et sécuriser le montage fiscal de chaque opération
- Disposer des clés pour appliquer, les règles en matière de TVA [détermination des bases d'imposition, TVA sur marge, TVA sur le prix total, calcul des droits à déduction, calcul des droits d'enregistrement, Lasm...]
- Définir une stratégie de commercialisation adaptée aux enjeux financiers et fiscaux

EXTRAITS DU PROGRAMME

MODULE 1

Le cadre juridique budgétaire et fiscal des opérations

La création du budget annexe et les règles budgétaires

- Création d'un budget annexe
- Le budget prévisionnel, les mécanismes budgétaires et comptables
- La gestion des stocks et le suivi des inventaires

L'approche financière d'une opération

- Le plan de financement prévisionnel
- Les ventilations budgétaires et les mouvements entre budgets
- Le coût de production et le prix de revient
- Le plan de trésorerie pluriannuel
- La définition d'un produit global attendu des ventes
- Les équilibres budgétaires

Clôture d'une opération

- Incorporation de la voirie dans le domaine public
- Intégration des équipements dans les actifs

Cas pratiques

- Analyse d'exemples, exercices



TYPE DE FORMATION

Les sessions sont animées par Jean-Claude DORGERE, Directeur général, auteur de l'ouvrage de référence « *Le guide fiscal financier, comptable et budgétaire des opérations d'aménagement de lotissements et de zones d'activités* ».



LIEU DE FORMATION

ST GILLES CROIX DE VIE (85)

MODULE 1 : 26 JUIN 2024

MODULE 2 : 27 & 28 JUIN 2024

PARIS (75)

MODULE 1 : 02 OCTOBRE 2024

MODULE 2 : 03 & 04 OCTOBRE 2024

Pour les formations en intra, bien vouloir nous contacter au 02 51 55 01 37



DURÉE DE LA FORMATION

MODULE 1 1 JOURNÉE

MODULE 2 2 JOURNÉES

MODULE 2

L'environnement fiscal des activités immobilières

- Évolution de la doctrine fiscale et de la jurisprudence depuis la réforme de 2010.

Taxe sur la valeur ajoutée

- TVA sur la marge – TVA sur le prix total
- Calcul des bases d'imposition

Les droits d'enregistrement – DMTO

L'exercice des droits à déduction

Les transferts de biens et la TVA

- Entre les budgets d'une même collectivité
- Entre collectivités (transfert de compétence...)

Les règles fiscales spécifiques

- La livraison à soi-même (LASM)
- Le bail à construction
- Le crédit-bail immobilier
- Option TVA sur les loyers...

Le FCTVA – Quand, comment et pourquoi l'appliquer pour une opération d'aménagement ?

Formalités fiscales à accomplir auprès de l'administration La fiscalité appliquée aux acquisitions immobilières (achat, échanges, datations...)

Cas pratiques

- Analyse d'exemples, exercice

LA FORMATION

• Une formation interactive

Des outils de gestion informatique seront mis à disposition des participants (Directeurs des services, cadres financiers et élus...) afin de travailler plus efficacement sur de nombreux cas pratiques, de simuler plusieurs scénarii de gestion et de contrôler ainsi la pertinence de certains choix ou de certaines stratégies.

• Un livret de formation

Le livret de formation sera remis gratuitement à chaque participant en début de session.

• Frais de participation

MODULE 1 SESSION DE FORMATION 1 JOURNÉE

LA GESTION FINANCIÈRE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

410 € HT par personne*

MODULE 2 SESSION DE FORMATION 2 JOURNÉES

LA TVA DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

740 € HT par personne*

MODULE 1 & 2 SESSION DE FORMATION 3 JOURNÉES

LA GESTION FINANCIÈRE, BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

LA TVA DES ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

920 € HT par personne*

* déjeuner inclus

Pour les formations en intra, bien vouloir nous contacter au 02 51 55 01 37

Bulletin d'inscription

M14.fr - Organisme de formation N° 52 85 01 445 85 – Siret 4441 1678200011 - Code APE 7022Z

Désignation de la collectivité ou de l'organisme

SIRET : N° ENGAGEMENT CODE SERVICE

Dénomination :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Nom du contact : Fonction :

Module(s) de formation 2024

Intitulé du module	Date	Lieu	Nbre de participant(s)	Unitaire (ht)	Total (ht)
Module 1 (1 journée)				410 €	
Module 2 (2 journées)				740 €	
Module 1 et 2 (3 journées)				920 €	

(*Réduction de 20% incluse)

Participants

Nom : Prénom Fonction :

E-mail :

Nom : Prénom Fonction :

E-mail :

Nom : Prénom Fonction :

E-mail :

Nom du signataire :

Date, cachet et signature

Les informations recueillies sur ce bon de commande sont enregistrées dans un fichier automatisé M14.fr, 3 rue du Pas Rouge 85800 Saint Gilles Croix de Vie, afin de d'assurer l'organisation et le suivi de la formation dispensée. Les informations seront conservées 6 ans et ne font l'objet d'aucun transfert ni d'aucune transmission. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit à la portabilité de vos données, de droits d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation et d'opposition. Vous disposez également de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer vos droits, merci de contacter le responsable de la protection des données à l'adresse

M14.fr



3 rue du Pas Rouge
85800 Saint Gilles Croix de Vie

Tél. 02 51 55 01 37

En ligne : www.m14.fr / Par mail info@m14.fr